



## Mutualisation et mise à disposition de personnel

1 jour

2 juillet 2021 - 9h00-12h30 / 13h30-17h00

**INTERVENANT :** Catherine AUDIAS,  
Consultante-Formatrice

**PUBLIC(S), PREREQUIS &  
MODALITES D'ACCES A LA  
FORMATION :**

Formation ouverte à toute personne  
Directeur Général, Directeur  
d'établissement, Directeur financier,  
DRH...

Pour toutes les personnes en  
situation de handicap, l'Uriopss  
Hauts-de-France a la possibilité  
d'adapter, dans la mesure du  
possible, les conditions d'accueil ainsi  
que le contenu de la formation en  
fonction du handicap. **N'hésitez pas  
à nous faire part de vos besoins  
éventuels** à l'adresse mail suivante :  
[m.babela@uriopss-hdf.fr](mailto:m.babela@uriopss-hdf.fr)

**TARIF :** 250 €

**LIEU :** URIOPSS HDF à BOVES ou à  
distance

**MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Apports théoriques (80%) et  
exercices pratiques – mises en  
situations (20%)

Utilisation de nombreux supports  
pour faciliter les échanges et les  
interactions.

Ressources pédagogiques mises à  
disposition des stagiaires.

Une **attestation de fin de formation**  
sera délivrée à l'issue de la formation.

**MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation des acquis en cours de  
formation :
- Evaluation de la satisfaction des  
stagiaires en fin de formation

**CAPACITE MAXIMUM :**

6 personnes

**CONTEXTE :**

Les associations peuvent envisager de mutualiser divers moyens, dont leur personnel. Cette perspective est, par ailleurs, fortement encouragée par les financeurs. Par contre, ce mode de coopération est fortement encadré juridiquement. Nous vous proposons une session de formation vous permettant d'envisager des actions de mutualisation dans un cadre juridique sécurisé.

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

- Maîtriser le cadre juridique de la mutualisation de personnel
- Identifier les axes de mutualisation

**DEROULE DE FORMATION :**

- Un cadre à définir
  - identifier le cadre légal et réglementaire à la mutualisation ou mise à disposition de personnel
  - identifier les situations prohibées
  - connaître les risques
- Préparer et conduire un diagnostic partagé préalable à la mutualisation
  - les outils à mobiliser : grille d'analyse, les indicateurs, les tableaux de bord
  - les thématiques à explorer
  - présentation et utilisation du diagnostic
- Les conséquences juridiques et RH de la mutualisation ou mise à disposition de personnel
  - sur la responsabilité de l'employeur
  - sur la responsabilité de la structure d'accueil
  - le statut individuel et collectif du salarié